

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° 1026 Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

Réconciliation des Katangais: il y a anguille sous roche

(Lire en page 12)



Tumultes politiciennes (Lire en page 12)

**Marche du FCC :
le mal n'a pas de
couleur politique !**

MCK Sarl contre MMG Kinsevere Sarl

**Droit de réponse
des ONGDH à
Africa Intelligence**

(Lire en pages 3, 4 et 5)

EPST/Banque mondiale

La mise en application de la gratuité au centre d'une réflexion

Le ministre d'Etat, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST), Willy Bakonga Wilima et les experts de son secteur, ont réfléchi sur la gestion du Projet d'urgence sur l'équité et le renforcement du système éducatif en RDC.

Ceci dans le cadre de la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement, une réforme que

la Banque mondiale s'est engagée d'appuyer dans tous ses aspects à hauteur de 800 millions de dollars américains.

En 3 ans 700 millions USD seront affectés comme appui budgétaire dédié au frais de fonctionnement de bureaux gestionnaires, des écoles et le salaire des enseignants, et 100 millions USD pour le renforcement du système édu-

catif qui prend en compte l'amélioration de la qualité des apprentissages en une année, indique-t-on.

Dix (10) provinces avaient été choisies pour vérifier les résultats de ces investissements puisque le décaissement se fera progressivement au prorata des résultats obtenus sur terrain, rappelle-t-on. ACP/LR

Assistance aux vulnérables

Le HCR veut s'appuyer sur la Fondation Denise Nyakeru Tshisekedi

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) sollicite un partenariat avec la Fondation Denise Nyakeru en vue de venir en aide aux personnes vulnérables, indique un communiqué de presse du bureau de la Fondation. Selon le document, la représentante régionale du HCR, Liz Kpam Ahua, s'est dit disposée d'apporter un soutien intellectuel, matériel et/ou financier à la Fondation de l'épouse du Chef de l'Etat pour renforcer ses actions qui cadrent avec la mission de cette organisation des Nations Unies, de soutenir les personnes vulnérables, en particulier les réfugiés et les déplacés internes.

Selon Liz Kpam Ahua, la RDC compte plus de 527.000 réfugiés dont plus de 230.000 sont des enfants en âge de scolarité. Une synergie des efforts, a-t-elle indi-



qué, reste le moyen le plus efficace pour améliorer les conditions de vie de cette catégorie des personnes.

« Nous travaillons avec les personnes vulnérables qui sont les réfugiés et les déplacés internes. Nous savons que la Fondation Denise Nyakeru Tshisekedi est intéressée par cette ca-

tégorie des personnes. Nous le HCR, nous travaillons dans le domaine de la protection et de l'abri. Nous avons signalé notre intérêt de travailler en étroite collaboration pour toucher plus des personnes pour avoir plus d'impact. Avec sa contribution on ira plus loin », a-t-elle déclaré.

Kasai-Central

Des jeunes motards empêchent la marche du FCC à Kananga



La marche du Front Commun pour le Congo (FCC) prévue pour samedi 25 juillet, n'a pas eu lieu. Elle a été empêchée par des jeunes qui scandaient des cris hostiles à l'ancien régime. Elle devait partir du rond-point Pax vers 9 heures locales.

Avec cette confusion, les militants des partis membres du FCC étaient obligés de se replier au siège du PPRD, situé au croisement des avenues de Sapin et Muhona, en commune de Kananga.

Devant la presse, l'Interfédéral

du PPRD, Pr Philippe Kanku, a fustigé le comportement de ces jeunes qu'il qualifie d'intolérance politique.

Dans leur memo déposé tour à tour à la Mairie et à la MONUSCO, les partis membres du FCC expriment leur soutien à la coalition FCC-CACH.

Ils appellent par ailleurs le chef de l'Etat à veiller au bon fonctionnement des institutions, gage, selon eux, de paix et de stabilité du pays.

RO

Bulletin épidémiologique 8.800 cas confirmés !



La République Démocratique du Congo (RDC) a notifié cent quatre-vingt-seize (196) nouvelles guérisons dans la seule journée de vendredi, rapporte le bulletin quotidien du Secrétariat technique du Comité national multisectoriel de riposte à la pandémie de Covid-19.

Par ailleurs, trente-quatre (34) nouveaux cas confirmés de Covid-19 ont été enregistrés dans la même journée de vendredi dont 13 à Kinshasa, 8 au Sud-Kivu, 8 à la Tshopo et 5 en Ituri. Il y a eu trois nouveaux décès parmi les cas confirmés.

Depuis la déclaration de l'épidémie le 10 mars 2020, on note 8.801 cas dont 8.800 cas confirmés au laboratoire et 1 cas probable. Il y a eu jusqu'ici 204 décès et 5.305 guérisons. Actuel-

lement, 236 cas suspects sont en cours d'investigation.

Les dix zones de santé les plus touchées de Kinshasa jusqu'au 24 juillet 2020 sont Limete (662 cas), Gombe (649 cas), Binza Ozone (557 cas), Kokolo (526 cas), Lemba (462 cas), Binza Météo (434 cas), Kasa-Vubu (237 cas), Mont Ngafula 1 (228 cas), Kintambo (230 cas) et Lingwala (207 cas).

Quinze provinces de la RDC vingt-six sont touchées par cette épidémie. Il s'agit de Kinshasa (7.440 cas), du Kongo Central (359 cas), du Sud-Kivu (286 cas), du Nord-Kivu (274 cas), du Haut-Katanga (260 cas), du Lualaba (75 cas), de l'Ituri (45 cas), de la Tshopo (24 cas), du Haut-Uélé (19 cas), du Kwilu (6 cas), de l'Equateur (5 cas), du Sud-Ubangi (4 cas), du Kwango (1 cas), du Haut-Lomami (1 cas) et du Kasai (1 cas).

ITURI

Les Hema et les Bira aux commandes des groupes armés à Irumu



Les communautés Hema et Bira s'accusent mutuellement d'entretenir des groupes d'auto-défense dans le territoire d'Irumu dans la province de l'Ituri. Les Bira dénoncent les exactions commises par la milice Zaïre dont la majorité des combattants seraient des Hema. De leur côté, les Hema dénoncent des cas de meurtres et pillages de vaches par le groupe armé FPIC à majorité Bira.

C'est depuis environ 3 semaines que ces deux groupes d'auto-défense commettent des exactions contre la population dans plusieurs villages dans le territoire d'Irumu, en tuant et en incendiant des maisons.

Selon le porte-parole de la communauté Hema d'Irumu, Pele Kaswara, ce sont plus de 20 per-

sonnes tuées et plus de 200 vaches emportées depuis le 30 juin dernier dans les localités de Susenga, Djakada, Murubia et Kabarole par les miliciens de la FPIC.

L'association culturelle Zunana de la Communauté Bira, par contre dénonce le silence des autorités face aux tueries dans leurs villages par la milice Zaïre à majorité Hema.

Leur président Bulamuzi Simbiliabo parle d'une trentaine de civils de leur communauté et plus de vingt villages incendiés.

Le porte-parole de l'armée en Ituri, le lieutenant Jules Ngongo, appelle les deux communautés au calme. Il leur demande d'avoir confiance en l'armée pour leur sécurité.

La République
2, Avenue des Entreprises,
Immeuble Sema, Gare centrale,
Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication
Jacques Famba

Coordonnateur de la Rédaction
Boendy Bo Lokanga
+243999199410

Collaborateurs
Boendy BL
Gaston Liande
Rédaction
Enquête et Reportage
Boendy BL
+243999199410
Jacques Famba

Secrétaire de rédaction
Beni Joel Dinganga
technique
Benoit Mutshipayi

Secrétaire de rédaction
PAO
Abédi Salumu

Direction Commerciale et Financière
Dominique Lumumba
0815011886, 0997440728

Lubumbashi
Freddy Tshijika
Jean L. Mwamba

Distribution
Bertin Sefu
Senga Jean-Victor

Vente
-

Images
Dieudonné Kanyinda
Bram's

MCK Sarl contre MMG Kinsevere Sarl

Droit de réponse des ONGDH à Africa Intelligence

RDC, Lubumbashi, le 25 juillet 2020, nous, organisations non-gouvernementales de promotion et de protection des droits de l'homme, Humanisme et Droits Humains, Justicia ASBL et la Ligue Congolaise de lutte contre la Corruption, respectivement en sigle, HDH, JUSTICIA et LICOCO, avons pris connaissance des graves affabulations contenues dans l'article « Les ONG, meilleurs alliés de Moïse KATUMBI dans ses conflits miniers », publié par Africa Intelligence en date du 16 Juillet 2020.

Dans ce feuilleton déplorable, Africa Intelligence, parlant des ONG, les qualifie comme les meilleures alliées de Moïse KATUMBI dans ses conflits miniers, non seulement sans en apporter la moindre preuve mais pire encore en s'appuyant justement sur des faits avérés qui ne pourraient en aucun cas laisser indifférent les ONG de promotion et de protection des droits de l'homme.

En effet, Africa Intelligence rapporte, curieusement sans nous contredire, les faits évoqués ou dénoncés en rapport avec le conflit opposant la société MMG KINSEVERE Sarl à la société MINING COMPANY KATANGA Sarl. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- La demande de paiement de la somme arrondie par Africa Intelligence à 158.000.000 USD (Dollars Américains Cent cinquante-huit millions) de « manque à gagner » requalifié en « Dommages-intérêts » par Africa Intelligence ;

- L'ingérence du désormais ancien Ministre de la Justice encore poursuivi par la clameur publique et même par la justice Congolaise. Il sied de relever que le désormais ancien Ministre de la Justice a momentanément trouvé son salut dans la démission qui s'imposait certes au regard de la gravité des faits mais qui n'éteint nullement les poursuites pénales ;

- Le rapport des ONG HDH, LICOCO et JUSTICIA ASBL, intitulé « *Interférences et Trafics d'influence sollicités par la société MMG KINSEVERE Sarl dans le litige l'opposant en Justice à la société MINING COMPANY KATANGA Sarl* ».

S'agissant particulièrement de ce rapport, si on l'a lu avec un minimum d'objectivité, que peut-on raisonnablement reprocher aux ONG qui affirment, d'une part, détenir

des preuves documentées et qui, d'autre part, ont même pris la précaution d'écrire préalablement à la société MMG KINSEVERE Sarl, en date du 09 Juin 2020, pour l'informer des faits qui l'impliquaient en l'invitant expressément à donner sa version des faits avant la publication du rapport. Cette dernière n'a jamais daigné donner suite à notre lettre et nous avons compris que l'évidence des faits ne pouvait que recommander le silence très éloquent pour tout observateur avisé.

Et, là où le bât blesse, c'est lorsque on lit dans le feuilleton de Africa Intelligence ce qui suit : « *un tel niveau de précision sur le dossier et un tel suivi par les médias font dire à certains observateurs que ces ONG, comme les journalistes, sont alimentés en information par le clan KATUMBI* ».

Devons-nous comprendre que Africa Intelligence attendait plutôt de nous un manque de précision et un manque de suivi ? Les qualités seraient alors devenues des vices ?

Africa Intelligence est-elle consciente de la légèreté de pareille assertion qui servirait d'unique prémisse pour déduire que nous serions partisans et alliés de Monsieur Moïse KATUMBI.

C'est à ce point ahurissant qu'il y a lieu de se poser la vraie question qui n'est autre que celle de savoir pour qui roule finalement Africa Intelligence ? Elle se bat pour soutenir quelle cause au point de fermer les yeux devant les évidences. Qu'est-ce qu'il y a d'étrange si on dénonce les faits dont Monsieur Moïse KATUMBI serait victime ? Peut-on nous démontrer que nous ne faisons que ça ou nous dire s'il existerait des quotas des dénonciations dont on peut être bénéficiaire auprès des ONG ?

A la lecture de cet article, peut-on alors dire que Africa Intelligence serait aussi partisane des sociétés MMG KINSEVERE SARL et de NB MINING ainsi que de Monsieur Pascal BEVERAGGI qui sont les seuls cités pour justifier le jugement de valeur sur nos ONG ?

Comme les faits, tels que présentés dans le rapport, ne semblent peut-être pas suffisants selon Africa Intelligence pour justifier notre action en tant que ONG de promotion et de protection des droits de l'homme, nous prenons l'option de publier le rapport, régulièrement

obtenu, à l'issue de la mission diligentée par Monsieur TUNDA YA KASENDE, le désormais ancien Ministre de la Justice poursuivi en justice pour faux.

Peut-être, devrait-on en arriver là pour permettre à Africa Intelligence de réaliser à quel point les pratiques dénoncées sont nuisibles à la justice d'un Etat qui se veut de droit.

Nous espérons que même avec un très léger recul vers la raison, Africa Intelligence ne pourra que comprendre les actions salvatrices menées par les ONG qui ont justement vocation à dénoncer toute pratique qui ne garantit pas le respect des droits garantis aux personnes tant morales que physiques.

Pour terminer, HDH, JUSTICIA et LICOCO exhortent la Justice de la République Démocratique du Congo et toutes autres structures ou institutions tant nationales qu'internationales à tirer toutes les conséquences évidentes du rapport

officiel que nous publions et demande à Africa Intelligence de faire respecter sa dénomination choisie certainement pour bénéficier d'une présomption de rationalité sans laquelle on ne peut pas parler d'intelligence.

Le présent communiqué tient lieu de droit de réponse qui sera envoyé à la direction d'Africa Intelligence dont nous attendons des excuses pour leur article qui ne les honore point.

En annexe le rapport de mission de l'Inspecteur Général des services judiciaire et pénitentiaire du 23 mars 2020

Pour HDH
Maître King
MUSHILANAMA,
Coordonnateur général
Pour JUSTICIA ASBL
Maître Timothée MBUYA,
Président National
Pour LICOCO
Ernest MPARARO, Secrétaire Exécutif



RAPPORT DE MISSION A MONSIEUR L'INSPECTEUR GENERAL DES SERVICES JUDICIAIRE et PENITENTIAIRE

Par suite d'un appel téléphonique de Monsieur l'Inspecteur Général des services Judiciaires et Pénitentiaire, en date du samedi 14 mars 2020 vers 13h00', me demandant de me présenter au cabinet de son excellence Monsieur le Vice Premier Ministre et Ministre de la Justice, du fait qu'on avait besoin d'un magistrat inspecteur pour des raisons de service.

Par ordre de mission numéro 028/CAB/VPM/MIN/J&GS/2020 du 14 mars 2020, S.E Monsieur le Vice Premier Ministre et Ministre de la Justice et Garde des sceaux a désigné les personnes suivantes :

- Paul MUSAFIRI NALWANGO, directeur de son cabinet;
- Dominique KASONGO KIOMBA, directeur de Cabinet Adjoint;
- MUAMBA KANKOLONGO Sylvain, Président Cour d'Appel et Magistrat Inspecteur; à effectuer une mission d'inspection pour une durée de douze jours dans la province du Haut Katanga.

La délégation a effectué les différentes missions ci-après :

1. EXAMEN DU DOSSIER RU 451 PENDANT DEVANT LE TRIPAIX LUBUMBASHI/KAMALONDO

Arrivée à Lubumbashi le dimanche 15 mars 2020 à 20 heures heure locale, la délégation était attendue au cabinet de Maître Orphée TSHIMBADI avocat de la société MMG pour une prise de contact relativement au dossier précité qui constitue le principal objectif de la mission. Ensemble, il a été convenu de tenir une réunion regroupant les responsables de l'entreprise, les avocats ainsi que les membres de la délégation en vue de définir les méthodes de travail.

1. Lundi 16 mars 2020

La délégation a attendu en vain le briefing annoncé la veille jusqu'aux heures de midi, qui n'a plus eu lieu. Mais dans l'entre-temps, un membre de la délégation a pris l'initiative d'inviter le

(Suite en page 4)

MCK Sarl contre MMG Kinsevere Sarl

Droit de réponse des ONGDH à Africa Intelligence

(suite de la page 3)

2

Président du Tribunal de Paix de Lubumbashi/Kamalondo, qui se trouve être jeune frère à son collègue de service à l'inspectorat général des services judiciaires et pénitentiaire pour lui transmettre les salutations de sa famille et pour échanger. S'agissant de l'ordonnance n° 462/2020 par lui signée en date du 22 février 2020 portant autorisation de pratiquer la saisie conservatoire des créances. Cette ordonnance donne lieu à la saisie des biens mobiliers et immobiliers de la société MMG KINSEVERE SARL (anciennement dénommée AMCK Mining SPRL) au profit de la société Mining Compagny KATANGA SARL en sigle MCK, pour une créance de l'ordre de 157.813.841,60 \$ US. En date du 24 février 2020 un procès-verbal de saisie conservatoire sera établi par l'huissier judiciaire Jean-Pierre MUMBA, ayant pratiqué la saisie de tous les comptes bancaires de la société MMG dans treize banques différentes.

2. Ayant échangé avec Monsieur le Président signataire de l'ordonnance, celui-ci reconnaît que cette créance réclamée par la requérante MCK, n'est ni liquide, ni certaine et encore moins exigible. Il reconnaît son erreur quant à ce. Il promet fermement à la délégation de se rendre à son bureau en vue de prendre une ordonnance de rétractation, avec promesse de la rendre au plus tard à 11 heures. Plus tard, il nous annonce une rencontre avec Mr. le Premier Président de la Cour d'Appel de Lubumbashi qui l'aurait entre temps invité dans son bureau. Vers 17 heures la délégation se transportera dans un restaurant à la procure de la Cathédrale saint Pierre et Paul et c'est là qu'elle apprendra que Monsieur le Président du Tribunal de Paix de Lubumbashi/Kamalondo n'était même pas arrivé à son bureau ce jour-là. Mais cependant, aux alentours de 18h il appellera au téléphone Mr. le Directeur de Cabinet pour l'informer qu'il irait terminer la rédaction à la maison et que rendez-vous était pris pour le mardi 17 mars à l'hôtel.

Mardi 17 mars 2020

La délégation attendit en vain à l'hôtel. Bien que privé de moyen de locomotion, la délégation se rendit au centre-ville.



3

1. A 10 heures du matin, la délégation s'est transportée au Palais de Justice de Lubumbashi présentée par ses responsables de la justice dans le ressort; elle sera reçue tour à tour par le Procureur de la République, le Président du Tribunal de Grande Instance, le Premier Président et le Procureur Général près la Cour d'Appel de Lubumbashi. Avec ces différentes autorités judiciaires, la délégation va échanger sur le fonctionnement de leurs juridictions et offices ainsi que sur le dossier sus-évoqué. Sur place au Palais de Justice, le Président du Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi fera état de la marche de sa juridiction et abordant la question concernant le dossier RU 451 dont sa juridiction était saisie en appel, il informera à la délégation que le dossier a été appelé et renvoyé à la huitaine sur demande des deux parties. Curieusement d'après les informations reçues sur place, cette affaire bien que l'appel a été interjeté par la Société MMG, elle sera fixée à la diligence de MCK le saisissant, alors que la logique voudrait que la partie qui avait interjeté appel et qui a intérêt de voir cette affaire évoluer rapidement pour son aboutissement, n'a entrepris aucune démarche dans ce sens.



2. A 16 heures, la délégation sera en réunion avec les avocats de la société MMG au cabinet de maître Orphée TSHIMBADI, c'est alors que les avocats de la société MMG vont présenter l'ampleur du problème en disant que la seule voie de sortie de cette affaire c'est l'obtention de l'ordonnance de rétractation de l'ordonnance autorisant la saisie conservatoire des créances à l'encontre de la société MMG KINSEVERE SARL. Entre temps, il y avait un dossier en appel devant le TGI Lubumbashi en main levée de la saisie conservatoire pratiquée sur les comptes bancaires de la société MMG. Que cette procédure d'appel seule, ne suffit pas à sécuriser les biens de l'entreprise saisie. Parce que tant que cette ordonnance demeurera, d'autres saisies pourront toujours être pratiquées quand bien même il y y aurait main levée cette fois-ci. Ayant saisi la menace qui persiste, la délégation a promis de rencontrer Monsieur le Premier Président de la Cour pour le sensibiliser sur cette

4



question de droit. Par ailleurs, concernant la procédure de la main levée de la saisie et vu l'intérêt, la délégation a dit aux avocats de faire diligence en obtenant une ordonnance abrégative de délai auprès du Président de juridiction et notification de date d'audience à toutes les parties y compris les tiers-saisis pour une audience à une date très proche.

3. A 21 heures, la délégation recevra Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Lubumbashi pour une visite de courtoisie et échanges approfondis autour de ce dossier qui l'a emmené à Lubumbashi. Il promet de prendre ce dossier en mains, de l'examiner, après avoir scruté les textes en vue de la rétractation telle que sollicitée et de contacter Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation, pour obtenir des plus amples instructions à ce sujet. Il promet une nouvelle rencontre de mise au point pour ce mercredi.

4.

MERCREDI 18 MARS

La rencontre avec le Premier Président de la Cour d'Appel de Lubumbashi a révélé ce qui suit :

- L'acte Uniforme de l'OHADA ne prévoit aucune disposition permettant au juge de se rétracter de son ordonnance telle que prise dans la cause qui nous concerne ;
- La seule procédure autorisée est l'opposition formée par le saisi contre la décision de l'ordonnance prise par la chambre présidentielle. Cette procédure est contradictoire. Dans le cas d'espèce la partie MMG a formé cette opposition, elle en a été déboutée et a interjeté appel devant le Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi.
- L'unique possibilité où la Société MMG peut gagner ce procès est d'obtenir la décision du juge d'Appel qui aura un double effet, celui d'ordonner la main levée de la saisie et obligatoirement la rétractation de cette ordonnance prise par le premier juge.
- Le Premier Président de la Cour d'Appel s'est dès lors engagé à élaborer un rapport à soumettre à sa hiérarchie avant la

(Suite en page 5)

Toutes les manifs d'aujourd'hui visent 2023 !

Quelles que soient les raisons avancées pour les manifestations politiques organisées récemment ou à envisager pour les jours à venir, l'objectif commun pour tous les protagonistes est le 4ème cycle électoral. Celui de 2023.

2023, ce n'est pas dans trois ans. C'est dans deux ans ; l'année électorale étant par essence celle où tout le monde se jette à l'eau.

Contrairement à ce qu'on croit, l'ère d'un maréchal ou d'un Mzee impérial est désormais révolue pour tout Président de la République. Kabila hier, Tshisekedi aujourd'hui, X ou Z demain, tout chef d'Etat a son pouvoir limité.

En effet, bien qu'on ne soit pas en régime parlementaire, la réalité est que le Pouvoir - le vrai - est détenu par le député national, entendez l'Assemblée nationale. Cette institution exerce une autorité pleine et entière sur le Gouvernement dès lors que seul

le Gouvernement est en charge de la conduite de la politique de la Nation. Aux termes de l'article 91 de la Constitution, cette institution répond de sa gestion devant la chambre basse.

Même sans être juriste de formation ou constitutionnaliste de profession, on sait, à partir de la lecture simple de cet article, que tout en étant le garant du bon fonctionnement des institutions de la République, le chef de l'Etat n'est pas le chef du Gouvernement. Il ne conduit pas la politique de la Nation.

D'ailleurs, c'est pour réparer l'injustice consistant à soumettre le candidat Président de la République au suffrage universel et, une fois élu, de le priver de l'obligation de conduire la politique de la Nation que je plaide voici une demi-décennie pour la révision du 91.

Le débat actuel autour du contresoin des ordonnances du 17 juillet 200 est aussi



lié à cet article confus en ce que, d'un côté, il consacre la Défense et la Sécurité comme domaines de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, mais, de l'autre, il dit du Gouvernement qu'il dispose de l'Armée, de la Police et des Renforcements.

Retenons d'emblée que tout en se déclarant régime semi-présidentiel, l'Etat congolais fonctionne en régime parlementaire, même si cela n'apparaît pas dans les textes.

Cela revient à dire que plus un Président de la République a sa propre majorité dans l'Assemblée nationale, plus il est à l'aise dans l'application de sa politique via le Gouvernement sur lequel il exerce son autorité sans nécessairement le rappeler continuellement à l'opinion.

C'est ce qui a caractérisé les deux mandats de Joseph Kabila.

Les candidats à la présidentielle de 2023 sont alors avertis : ils doivent faire le plein d'élus députés pour ne pas tomber dans la coalition ou la cohabitation. Ils le doivent savoir : bien qu'ayant un mandat national, le candidat à la députation nationale a une circonscription électorale qui n'est pas nationale. La sienne est restreinte. Généralement, la sienne s'identifie au territoire d'origine.

Avec la donne ethno-tribale caractérisant particulièrement la députation nationale, tout candidat à cette dernière échéance doit prouver, par des investissements à caractère social ou économique (de préférence les deux), ce qu'il a déjà entrepris dans sa communauté pour s'attirer le soutien de l'électorat. Serait-ce une école ? Un dispensaire ? Une route ? Un marché ? Un champ ou un élevage ? Une fontaine d'eau ? Une centrale électrique ?

Si le discours politique à Kinshasa se construit avec l'agitation entretenue via la dénonciation des détournements des deniers publics, de la corruption, des violations des droits de l'homme etc., à l'Intérieur, il se construit par ce que la communauté voit et vit.

Conséquence : les voix de l'électorat vont facilement au «détourneur», au «corrompu», au «violateur des droits humains» qui, lui au moins, apporte le développement dans sa localité, son groupement, son secteur ou son territoire qu'à celui qui s'annonce avec de nobles intentions.

C'est dur à soutenir et à admettre, mais l'électorat congolais n'a pas tort de voir les choses dans cette optique. Cela fait tout de même 60 ans qu'il se prête à toutes les formes d'élection qu'on lui propose en espérant améliorer son ordinaire : vote à bulle-

tin papier, vote à bulletin électronique (alias machine à voter), vote par acclamation, vote à candidats multiples, vote à candidat unique, vote de la base au sommet mais toujours inversé en s'arrêtant au milieu... Au but du compte, il n'en tire pas grand-chose. Les rares îlots de civilisation qu'on aperçoit dans l'océan de pauvreté sont des localités où les élus restent attachés à leurs terres.

Au Palais du Peuple, les députés qui réussissent à faire renouveler leurs mandats par eux-mêmes ou par leurs proches placés en suppléants sont ceux qui investissent un tant soi peu dans le social et dans l'économie locale, chez eux. Voilà pourquoi ils n'hésitent pas à rentrer dans leurs terroirs pour les vacances parlementaires. Sont gênés pour rentrer à la base, les députés conscients d'être rejetés parce que durant leurs mandats, ils ont choisi de «bouffer seuls», selon une expression kinoise.

Heureusement pour ces derniers (malheureusement pour le jeu démocratique), ces rejetés constituent les polico-médiatiques qui polluent au sens propre du terme l'espace politique et font des réseaux sociaux, pour paraphraser l'autre, leurs Anpe. Ils s'attirent l'attention du Président de la République en développant parfois des thèses allant dans le sens de faire lui le dictateur qu'il refuse pourtant d'être.

En prévision des élections de 2023, ils sont légion, les compatriotes se préparant pour les législatives, de façon à constituer la majorité parlementaire appelée à faciliter sa tâche au Président de la République élu issu de leurs rangs. Les uns sont au Parlement, au Gouvernement, dans les Assemblées provinciales et les Gouvernements provinciaux si pas dans les entreprises et les services publics, les autres dans des cabinets, les autres encore dans des partis.

Tous le savent : l'enjeu représenté par l'alternance politique du 24 janvier 2019 est une épreuve redoutable. Tous les cinq ans, on peut conserver ou perdre le Pouvoir. Une épreuve susceptible de créer des désillusions.

Moralité : c'est maintenant, et non demain, qu'il faut semer dans la députation nationale en visant en priorité les provinces. Car Kinshasa, pour rappel, a juste 55 sièges des 500 constituant l'Assemblée nationale. Ainsi, les 445 visés pour la majorité sont en provinces.

Puisqu'il ne sert à rien de gagner Kinshasa (le monde) s'il faut perdre l'intérieur (son âme), c'est donc en provinces que se joue la bataille électorale de 2023.

Omer Nsongo die Lema
@OmerLema

E-mail : omernsongo@gmail.com

Facebook : Omer Nsongo

MCK Sarl contre MMG Kinsevere Sarl

Droit de réponse des ONGDH à Africa Intelligence

(Suite de la page 4)

date de l'audience de remise fixée en principe pour ce jeudi 26 mars 2020.

2. L'INSPECTION DES PRISONS

Bien que prévu dans l'ordre de mission, il a été impossible pour la délégation d'effectuer cette seconde phase de sa mission pour raison de confinement et de respect des mesures de préventions prises par le gouvernement centrale au sujet de la pandémie du coronavirus dans l'ensemble du pays, la délégation s'est vue obligée de respecter ces instructions.

1. AVIS ET CONSIDERATIONS

La délégation après avoir séjourné pendant une semaine dans la ville de Lubumbashi, pense avoir rempli de son mieux sa mission malgré les difficultés rencontrées et propose à Son Excellence Monsieur le Vice Premier Ministre de demander :

1. au Premier Président de la Cour de Cassation de prendre ses responsabilités quant au juge de ce ressort qui a autorisé une saisie à l'inexistence d'une créance certaine, liquide et exigible d'une somme si importante et dans cette affaire. Ce qui laisse penser à une décision prise sur avec légèreté.
2. Instruire les juges du Tribunal de grande Instance pour qu'ils corrigent cette monstruosité juridique afin qu'ils retournent les choses dans leur prestin état.

Pour le reste, nous restons soumis à vos avis et considérations, Monsieur l'Inspecteur Général.

Respectueusement
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
 KINSHASA, LE 07 MAI 2020
 LE DIRECTEUR ADMINISTRATIF
 Fait à Kinshasa, le 23/03/2020
 Président
MUAMBA KANKOLONGO Sylvain,
 Magistrat Inspecteur

Lualaba

Saisie de 4 tonnes et demi de câbles électriques à Likasi

Quatre tonnes et demi de câbles électriques de la SNEL volés au quartier Tuburi dans la commune de Shituru à Likasi ont été saisis samedi par le service de renseignement militaire.

D'après l'auditeur militaire de garnison de Likasi, Georges Nkuwa, ces actes de vandalisme causent un important préjudice à l'économie de la ville et constitue un acte de sabotage. L'auditeur a, par ailleurs, demandé au service de renseignement militaire de mener les enquêtes pour démanteler tous les réseaux de ces malfrats, qui opèrent dans la ville de Likasi.



Le service de renseignement a mis la main sur deux voleurs qui se préparaient pour déplacer lesdits câbles électriques sectionnés. ACP

Kasumbalesa

La fraude douanière a la peau dure !



Les opérateurs économiques de la province du Haut Katanga, conduits par le président provincial de la Fédération des Entreprises du Congo, (FEC), Eric Monga Mumba Sombe Sombe, ont examiné samedi avec le gouverneur, Jacques Kyabula Katwe, dans la salle de banquet de sa résidence officielle à Lubumbashi, la fraude douanière à Kasumbalesa et l'insécurité, les tracasseries routières qui constituent une menace pour l'économie de la province.

Les deux parties ont discuté sur les stratégies pouvant protéger l'économie de la province afin de trouver des solutions durables pour stabiliser les affaires commerciales.

L'autorité provinciale a promis son implication totale pour la sécurisation des opérateurs économiques afin de booster l'économie du Haut Katanga. Les membres de la FEC/Haut Katanga, de leur côté, ont réitéré leur soutien au gouvernement provincial pour la relance des activités.

Ces échanges, auxquels ont part les membres du gouvernement provincial, ont aussi porté sur la situation sanitaire actuelle avec la COVID-19 au lendemain du déconfinement. Les participants ont réfléchi sur les voies et moyens de maintenir l'économie et de préserver l'emploi dans le Haut Katanga et sur la mise en place des stratégies pour minimiser les impacts négatifs dus au Coronavirus. ACP

Rétrocession

Le Trésor public a dégagé plus de 518 millions \$ pour les 26 provinces

Les états de suivi du budget renseignent que le gouvernement central a rétrocédé aux provinces et entités territoriales décentralisées via le Trésor public un montant évalué à 518,947 millions USD au taux de 1950 FC, le dollar américain sur des prévisions linéaires de 946,860 millions USD, soit un taux d'exécution de 54,80%, au cours de 6 premiers mois de l'année 2020.

C'est ce qu'indique un document de la Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaire (DGPB) parvenu à 7SUR7.CD ce dimanche 26 juillet 2020.

La même source indique que le montant transféré aux provinces et entités territoriales décentralisées comporte les rubriques ci-après :

- Des investissements aux provinces et entités territoriales décentralisées pour 10.334.785.992 FC ;
- Les Rémunérations pour 972.855.757.831 FC ;
- Le fonctionnement pour

28.757.333.322 FC.

La ville de Kinshasa, rapporte la même source, a reçu le plus de subsides du Trésor public, soit 150,577 millions USD, correspondant à 29% de l'enveloppe globale payée aux 26 provinces durant les 6 premiers mois de l'année 2020.

Les crédits budgétaires votés destinés à être transférés aux provinces et entités territoriales décentralisées sont estimés à 3.692.757.683.947 FC, pour l'ensemble de l'exercice 2020.

L'annonce de la DGPB sur la rétrocession aux provinces est intervenue moins de 48 heures après la déclaration du collectif des députés provinciaux de toutes les 26 provinces, qui menaçaient vendredi dernier, dans une déclaration publique, lue à la foire Internationale de Kinshasa, de boycotter la rentrée parlementaire du mois de septembre à cause de 9 mois d'impaiement de leurs émoluments.

Tridon Ilunga

Dépréciation du Franc congolais

Fatshi s'en remet au gouvernement

La 41^{ème} réunion du conseil des ministres de ce vendredi 24 juillet 2020 s'est encore une fois penchée en priorité sur la situation économique du pays, l'évaluation de la situation de la riposte à la pandémie du coronavirus ainsi que sur la situation sécuritaire sur l'ensemble du territoire national.

S'agissant du point sur la situation économique, Félix Antoine Tshisekedi a reconnu que le pouvoir d'achat de ses compatriotes, principalement les couches sociales les plus vulnérables et les masses populaires laborieuses, subissent de plein fouet la dépréciation monétaire. Il a ainsi insisté à ce sujet encore une fois le Premier Ministre de veiller à ce que le Ministre des Finances et le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo qui ont la responsabilité de la stabilité de la monnaie nationale prennent les mesures appropriées pour arrêter la dépréciation de celle-ci.

Le Chef de l'Etat qui dans son message du mardi dernier a insisté sur l'observance stricte des mesures non levées et gestes barrières, a voulu en savoir davantage sur l'impact de sa décision sur le processus de riposte. Le ministre de la

Santé et le coordonnateur du secrétariat technique de la riposte ont longuement argumenté sur la question à l'attention des membres du conseil. Outre le traitement du dossier ayant trait à la gestion de la crise de la Covid-19, intervenu après la commu-



nication du Président de la République, le vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur, sécurité et affaires coutumières, ainsi que le ministre de la défense nationale, ont informé le Président de la République et les membres du conseil, de l'état de l'administration du territoire et de la situation sécuritaire dans le pays, à l'image d'une crise sanitaire qui se contient progressivement. Notons que l'évaluation hebdomadaire de la gestion du pays s'est une fois de plus tenue par vidéo conférence. Ci-après en intégralité le compte rendu de cette réunion.

Dette publique

90 millions USD seront payés au troisième trimestre 2020

Le Plan d'engagement budgétaire (PEB) du troisième trimestre 2020 du Gouvernement central prévoit une enveloppe de 180 451 000 000 de CDF (soit 90,225 millions USD au taux de 2 000 CDF le dollar américain) pour la dette publique en capital, à payer durant cette période. Des frais financiers y relatifs sont estimés à 71 650 000 000 de CDF (soit, 35,825 millions USD).

Selon le site web du ministère du Budget, le paiement effectué jusqu'à fin juin 2020 dans le cadre de paiement de la dette publique se situe à hauteur de 265 199 837 440 de CDF sur des prévisions linéai-

res de 313 017 524 952 de CDF, soit un taux d'exécution de 84,72 %.

Quant aux frais financiers liés à la dette publique payés durant les six premiers mois de l'année, ils sont évalués à 12 355 474 939 de CDF.

Concernant l'ensemble de l'exercice 2020, la source indique que les crédits budgétaires votés pour le paiement de la dette publique sont de l'ordre de 626 035 049 903 de CDF, soit 371,093 millions USD au taux budgétaire annuel de 1 687,9 de CDF le dollar américain ou 313,035 millions USD au taux actuel du marché (2 000 de CDF le dollar américain).

Gabriel Kyungu alerte sur l'intention de certains acteurs politiques à créer le désordre dans la région du Katanga

Le président National de l'Union des Nationalistes Fédéralistes du Congo (UNAFEC), Antoine Gabriel Kyungu, a mis en garde ceux qui, selon lui, ont l'intention de perpétrer du désordre dans la région du Katanga.

« Avant qu'il ne soit trop tard, je mets en garde tous ceux-là qui ont l'intention de créer le désordre ici. Qu'on laisse nos enfants étudier calmement, car nous savons qu'il y en a qui veulent créer la guerre, de désordre pour rien. Hier, ils étaient au pouvoir et n'étaient plus Katangais. Aujourd'hui, ils redeviennent Katangais. Aujourd'hui, Kyungu wa Kumwanza est taxé de traître parce que j'ai accepté de travailler avec le Président Tshisekedi. Je les appelle d'arrêter leurs manœuvres qui visent à déstabiliser le Katanga », a dit Antoine Kyungu wa Kumwanza devant des milliers de ses militants de l'UNAFEC ainsi que ceux de la jeunesse de l'Union pour la démocratie et le progrès social UDPS, fédération de Lubumbashi ce dimanche à la permanence de l'UNAFEC, dans la commune de la Kenya.

Une occasion pour cet allié de Tshisekedi dans la région du Katanga d'appeler à la paix et la non violence.

« Ce n'est pas à notre niveau de prôner la violence. Un vrai leader, c'est celui qui doit donner du travail à la jeunesse. Etienne Tshisekedi me disait toujours qu'il est important de résoudre des problèmes par la voie de la non violence. Voilà pourquoi nous devons éviter cette voie de la violence et chercher à ne pas compliquer l'élan de travail du Président de la République en prônant la paix rien que la paix », a-t-il ajouté.

La région du Katanga fait face à plusieurs problèmes dont ceux liés à l'insécurité et des dernières manifestations anti-Malonda, lesquelles ont occasionné morts d'hommes côté manifestants de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS). Des enquêtes ont été ouvertes, selon le gouvernement provincial du Haut-Katanga, et devraient permettre de dégager le degré de responsabilité dans ce dossier.

José Mukendi,
à Lubumbashi

Droits de l'homme

La CNDH déplore les conditions dans les prisons

La Commission Nationale des Droits de l'homme (CNDH), une institution conseilère de l'État congolais en matière des droits de l'homme, a dressé un tableau sombre des conditions de détention des détenus dans les prisons et autres lieux de détention, en marge de la présentation jeudi 23 juillet, à Kinshasa, du rapport semestriel des visites des prisons et autres lieux de détention effectuées dans certaines provinces du pays, en exécution du projet d'appui à la lutte contre le recours excessif à la détention préventive appuyé par l'ONG internationale « OSISA ».

Le rapport très détaillé a comporté deux grandes parties, outre la conclusion et les recommandations formulées à l'attention des institutions au niveau national et provincial. Il s'est agi des visites des prisons et autres lieux de détention effectuées dans six provinces du pays, à savoir : Haut-Katanga, Haut-Lomami, Kasai Central, Kasai Oriental, Tshopo et Kinshasa.

A travers ce rapport, la

CNDH s'est focalisée sur l'état des prisons et autres lieux de détention, la situation judiciaire des détenus et la légalité de leur détention ainsi que les conditions de travail des agents de l'État (personnels pénitentiaires, Officiers de police judiciaire et Magistrats).

Elle a relevé plusieurs irrégularités et violations des droits de l'homme dont sont victimes les détenus préventifs et autres prisonniers. Il s'agit notamment de : l'état de délabrement avancé de certaines prisons construites depuis l'époque coloniale, la surpopulation carcérale, la modicité du budget alloué aux services pénitentiaires avec comme conséquences la sous-alimentation et la malnutrition des pensionnaires, l'insuffisance du personnel médical par rapport aux nombres des pensionnaires, l'absence d'ambulance pour le déplacement des prisonniers et des détenus préventifs malades, de moyens de locomotion pour le déplacement des prévenus de la prison vers les cours et tribunaux pour comparaître, de mauvaises conditions de travail pour les personnels pé-

nitentiaires, le nombre excessif des détenus préventifs, l'insuffisance des magistrats dans les parquets des provinces, la soumission des détenus à la torture, à un traitement cruel, inhumain et dégradant.

Eu égard à cette situation déplorable, la CNDH a formulé des recommandations au niveau de différentes institutions.

1. Au Président de la République, de nommer des nouveaux magistrats compte tenu de la carence criante de ces derniers dans des provinces où les OPJ sont maîtres des actions judiciaires ;

2. Au Gouvernement, d'allouer un budget conséquent aux services pénitentiaires, d'augmenter l'effectif des personnels pénitentiaires, des magistrats, de doter des prisons des véhicules ou des motos surtout dans des provinces, de doter des services pénitentiaires des textes légaux et réglementaires ;

3. Au Parlement, d'augmenter le budget des frais de fonctionnement des services pénitentiaires, d'allouer au pouvoir judiciaire un

budget conséquent ;

4. Au Conseil Supérieur de la Magistrature, de recruter des nouveaux magistrats, de former et recycler les magistrats dans le domaine spécifique ;

5. Aux Partenaires d'accompagner et d'appuyer la CNDH dans la protection des droits de l'homme.

Pour encourager la vision du chef de l'État à l'instauration d'un État de droit, le président de la CNDH, M. Mwamba, a appelé le président de la République à tenir compte des recommandations formulées car, dit-il, il y a un sérieux problème dans ce secteur. Il en est de même pour le Parlement ainsi que des Cours et tribunaux.

En plus, il a fait observer que sur le terrain, il y a des problèmes. D'où, dit-il, il faut commencer par les attaquer pour se rassurer de l'instauration d'un véritable État de droit.

« Les conditions de travail des agents de l'État sont déplorables et cela peut étouffer la volonté du chef de l'État à instaurer un État de droit à cause de certains

comportements, certaines pratiques observés dans la société », a-t-il souligné, tout en martelant que la CNDH reste dans la logique de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, en exécution de son mandat conformément à la loi organique la régissant.

Il sied de noter que les visites des prisons et autres lieux de détention avaient pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la situation des droits des personnes détenues par le monitoring des centres pénitentiaires et autres lieux de détention en RDC.

Par ailleurs, les objectifs spécifiques étaient entre autres de vérifier la légalité de leur arrestation et leur détention dans les centres pénitentiaires et autres lieux de détention, d'évaluer la situation judiciaire des personnes détenues, les conditions carcérales des prisonniers et des détenus dans les centres pénitentiaires et autres lieux de détention, de formuler des recommandations aux différentes institutions au niveau national et provincial pour adoption des normes correctives.

Ouraganfm/LR

Les députés de la Tshopo réclament la destitution du Gouverneur Walle Lufungula

A travers un mémorandum signé par 19 sur 28 députés que compose l'Assemblée provinciale de la Tshopo envoyé le 22 juillet 2020 au président de la République, ces élus du peuple sollicitent l'implication personnelle du chef de l'État pour «sauver la province de la didactique du gouverneur déchu Walle Lufungula Louis-Mari qui gère actuellement la province par défi.»

Dans ce mémorandum, les députés Provinciaux rappellent au chef de l'État qu'en date du 25 juin 2020, une motion de censure a été votée contre le gouvernement provincial de la Tshopo et le 29 juin de la même année, ce gouverneur déchu ainsi que deux de ses ministres ont été



mis en accusation.

Pour ces élus de peuple Tchopolais s'étonnent jusqu'à présent le gouverneur déchu n'a encore présenté sa démission et il continue à gérer la provenance par défi tout en posant des actes qui relèvent de la compétence d'un gouverneur en pleine légitimité, sans compter les actes d'outrage à la première

institution politique qui est l'Assemblée provinciale de la Tshopo.

« Cette situation met en mal la quiétude de la population, représenté par ses élus et peut avoir des répercussions négatives à court, moyen et à long terme, car celle-ci a tendance à considérer que le gouverneur déchu de la Tshopo est plutôt protégé au détriment de ses intérêts », souligne ce communiqué.

Il sied de noter que, le vote de la motion de censure contre le gouvernement provincial de la Tshopo s'est déroulé le 25 juin 2020. Après ce vote, le gouvernement Walle est déclaré démissionnaire par l'Assemblée provinciale.

LR

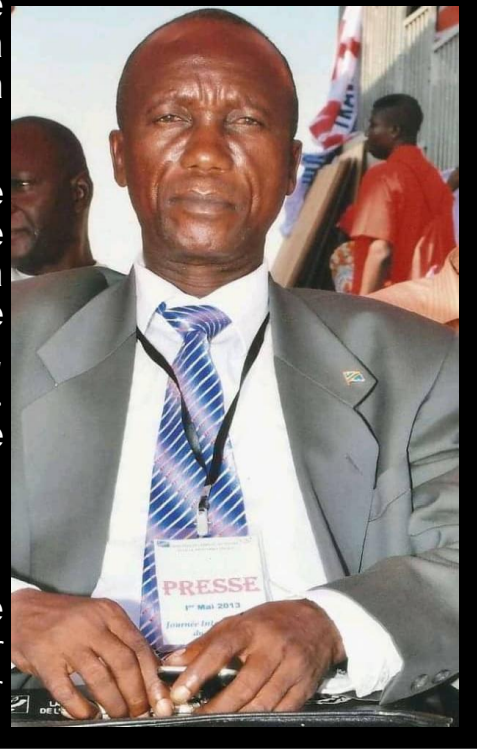
Décès du journaliste Djemba Kadima (DJEMKA)

C'est avec une profonde affliction que nous annonçons la mort de notre regretté confrère Djemba Kadima (DJEMKA), Promo 10 de l'ISTI-IFASIC, journaliste «émérite» au quotidien SALONGO décédé, à Kinshasa, des suites d'une paraplégie, dans la nuit de mercredi à jeudi.

En attendant le programme, le deuil se tient en sa résidence sise avenue CPA n°10B, C/Mont-Ngafula. Référence pompasse.

Source : famille.

Paix à l'âme de ce grand chroniqueur qui vient de ranger sa belle plume...



Kinshasa: le torchon brûle entre les alliés de circonstance

La « politique des petits pas » menée par le président Tshisekedi suscite désormais de grandes vagues. En effet, alors que le chef de l'Etat élargit progressivement sa sphère de pouvoir en grignotant celle de son allié, à savoir la coalition FCC (Front commun pour le Congo) qui soutient l'ex président Kabila, cette dernière, après un assez long silence vient de répliquer par une note à la fois juridique et cinglante qui vient de nous être communiquée.

Le document rappelle en effet les nécessaires concertations qui doivent être menées entre le Président de la République (irresponsable suivant la Constitution) et son Premier Ministre, chef du gouvernement, qui conduit la politique de la nation et en répond devant le Parlement. La note rappelle aussi les domaines de collaboration entre le président et le chef de gouvernement : la sécurité, les affaires étrangères et la défense. Rappelons que le Premier Ministre Ilunga Ilunkamba appartient à la mouvance de Joseph Kabila et dispose,

au Parlement, d'une majorité qui lui est assurée par les FCC.

Les griefs sont nombreux mais le plus lourd, le plus sensible d'entre eux porte sur la réorganisation des forces armées, où des officiers de haut rang, réputés proches de l'ex président Kabila, ont été mis à l'écart comme le général Numbi ou ont reçu d'autres affectations, comme les généraux Mundos et Gabriel Amisi. La note juridique conteste les ordonnances signées et publiées par le Président de la République et contre signées par le Vice Premier Ministre Gilbert Kankonde Malamba, qui est aussi Ministre de l'Intérieur et de la sécurité et appartient au parti du président Tshisekedi. Cette signature a été apposée en l'absence du Premier Ministre Ilunkamba, qui se trouvait à Lubumbashi et a été tenu à l'écart de la décision, même si, avant d'entamer son voyage de deux jours, il avait précisé qu'il demeurerait joignable et rappelable. La note souligne que l'avis du Conseil supérieur de défense n'a pas été sollicité, que

le Conseil supérieur de la magistrature ne s'est pas réuni sur ce sujet. Il y aurait donc eu « *dol, ruse, malice et fraude* » et surtout, les auteurs de la note considèrent que « *ces ordonnances anti constitutionnelles et frauduleuses doivent être considérées comme sans effet.* »

Un autre point litigieux est la succession du président en exercice de la Cour constitutionnelle Benoît Lwamba Bindu, qui a présenté sa démission en quittant son pays pour la Belgique. Au lieu de le remplacer par un seul magistrat, qui aurait été chargé d'achever son mandat, le chef de l'Etat a désigné trois nouveaux membres, à nouveau sans concertation. Ces violations, selon la note « *violeraient la lettre et l'esprit de l'accord de coalition* » entre le FCC et Cach (coalition pour le changement) torpillant ainsi les indispensables concertations entre les deux familles politiques qui se partagent le pouvoir.

La crise actuelle risque de marquer un tournant dans l'histoire de cette coalition qui représentait une

grande première en RDC, à savoir une transition pacifique où l'on avait vu l'ancien et le nouveau président développer des liens de collaboration sinon d'amitié et se concerter régulièrement.

Ces dangereux coups de canif dans le contrat de mariage ne sont cependant pas surprenants, car il est évident que, lors des prochaines élections prévues pour 2023, MM. Tshisekedi et Kabila ne seront pas des alliés de circonstance mais des rivaux.

Si la transition pacifique, qui avait rassuré beaucoup de Congolais et mécontenté les partisans d'une autre coalition, Lamuka, qui estimait avoir remporté les élections, devait échouer après moins de deux ans, elle laisserait la place libre à une autre formule qui se résume en trois mots, le rapport de force. Aujourd'hui déjà, chacun compte ses amis, ses militants et ses fusils, tandis que la population tire déjà le bilan des acquis, des promesses et des inévitables déceptions...

Colette Braeckman

Les petits pas de Tshisekedi... sur le fil du rasoir

A petits pas, le président Tshisekedi essaie d'élargir sa marge de manœuvre face à son puissant allié, le Front commun pour le Congo, la plate forme soutenant l'ex président Kabila. Majoritaire à l'Assemblée nationale, pouvant compter sur le Premier Ministre Ilunga Ilunkamba et surtout sur d'importants relais parmi les militaires, sans oublier les moyens financiers de l'ancien pouvoir, le FCC semblait contrôler le jeu politique face au fils d'Etienne Tshisekedi qui avait été décrit, un peu vite, comme un néophyte. Aujourd'hui, à l'issue de plusieurs passes d'armes, plus personne ne se risquerait à spéculer sur le rapport de forces, qui, au coup par coup, semble se modifier en faveur de l'actuel chef de l'Etat. Ce n'est pas sans raison que des milliers de militants de l'ancienne majorité présidentielle ont défilé ce jeudi à Kinshasa, exigeant le respect des engagements qui ont fondé la coalition entre l'ancien président et Félix Tshisekedi.

Le procès intenté à Vital Kamerhe, puissant directeur de cabinet du chef de l'Etat, mis en cause pour faits de corruption, avait marqué le début de l'offensive. Retransmis en direct, il avait démontré que nul n'était plus intouchable. La mise à l'écart de Kamerhe, qui entend cependant se pourvoir en appel, avait aussi rompu

le fil invisible qui, supposait on, le liait encore à Kabila.

D'autres offensives ont suivi, d'abord au niveau de la magistrature, renouvelée en profondeur. Plusieurs magistrats actifs dans le procès Kamerhe ont été promus, dont un nouveau premier président de la Cour de Cassation. En outre, Me Ghislain Kikangala, un avocat venu de Belgique, a été nommé coordonnateur de l'agence de prévention et de lutte contre la corruption, et doté des moyens lui permettant de réaliser l'indispensable coup de balai dans un pays où l'évasion de capitaux est évaluée à 10 milliards de dollars par an.

Quant à la Cour constitutionnelle, celle là même qui avait proclamé la victoire de Félix Tshisekedi, elle a été décapitée par le soudain exil en Belgique de son président Benoît Lwamba. Ce dernier, président du Conseil supérieur de la magistrature, était dépositaire du secret des tractations ayant mené à la « transition pacifique » entre Félix Tshisekedi et Joseph Kabila. Invoquant des raisons de santé, il a préféré se rendre à Bruxelles où il a joyeusement célébré son anniversaire en famille. A noter que ce juriste expérimenté, considéré comme l'un des instruments du système Kabila, était arrivé à Bruxelles à bord de l'avion privé du président Tshisekedi qui avait fait une visite

éclair dans sa « deuxième patrie », peut-être afin d'y effectuer un contrôle médical.

La main mise sur le secteur judiciaire s'est opérée en dépit du Ministre de la Justice, Tunda ya Kasende, un puissant membre des FCC. Le sort de ce dernier, qui avait été brièvement arrêté, avait provoqué une levée de boucliers dans le camp Kabila. Remis en liberté, M. Tunda Ya Kasende fut cependant contraint à la démission, écarté d'un secteur ultra sensible. André Alain Atundu, l'un des porte-parole de la famille politique de l'ex président, a décrit avec lucidité « *la volonté de faire main basse sur la justice dans le but de décapiter et de terroriser le FCC en brandissant l'épée de la justice sur ses principaux leaders.* » Dénonçant « *un affrontement meurtrier à l'issue incertaine* » il a aussi rappelé d'autres urgences existentielles comme la chute du pouvoir d'achat et la dégringolade du Franc congolais (qui s'échange désormais à 2000 FC pour un dollar).

Après cette mise en garde, l'offensive s'est poursuivie au sein des Forces armées, qui ont été remaniées en profondeur, mais subtilement : c'est ainsi que le général Gabriel Amisi, dit Tango Four, sous sanctions internationales, a été promu au rang de général d'armée et placé à la tête de l'inspection générale des armées,

rejoint par un autre officier également proche de Joseph Kabila, Muhindi Akili Mudos, régulièrement mis en cause pour sa conduite de la guerre dans l'Ituri. Le général Fall Sikabwe, également sous sanctions a été placé à la tête de l'armée de terre. L'éviction la plus dangereuse est celle du général John Numbi, remplacé par Amisi et désormais sans affectation. Très puissant au Katanga, où il contrôle aussi des milices, accusé de la mort du militant Floribert Chebeya, Numbi avait cependant fait allégeance au nouveau pouvoir et facilité la transition. Cet homme, qui a des relais à Kigali comme au sein des nationalistes katangais se laissera-t-il repousser dans le coin du ring, sans réagir ? Il est le seul des officiers mutés à avoir exprimé ses sentiments : « *nous ne sommes pas des agneaux* », ce qui lui a valu d'être mis à la disposition de l'auditorat militaire.

Les valse au sommet n'empêchent pas non plus la montée des périls sur le terrain : les combats se poursuivent en Ituri, des Peuls armés venus de Centrafrique descendent dans le Bas Uélé et surtout, 210 villageois ont été massacrés à Kipupu, dans de territoire de Fizi au Sud Kivu, victimes de milices d'origine rwandaise ou burundaise.

Colette Braeckman

Union européenne

Crise au Mali : sommet extraordinaire de la Cedeao lundi 27 juillet

Cinq chefs d'Etat d'Afrique de l'Ouest réunis jeudi 23 juillet à Bamako ne sont pas parvenus à faire accepter à l'opposition malienne leur plan pour sortir le pays de la crise, mais ils restent « optimistes » et se retrouveront lundi en sommet extraordinaire de la Cédéao par visioconférence. « Rien n'a bougé pour le moment », a déclaré, le visage fermé, l'imam Mahmoud Dicko, figure centrale de la contestation qui secoue le Mali depuis juin.

« Si vraiment c'est à cause de cela qu'ils se sont réunis, je pense que rien n'a été fait », a-t-il ajouté, après avoir rencontré dans un hôtel de la capitale malienne les présidents Muhammadu Buhari du Nigeria, Mahamadou Issoufou du Niger, Alassane Ouattara de la Côte d'Ivoire, Nana Akufo-Addo du Ghana et Macky Sall du Sénégal, venus appuyer les efforts de médiation de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao).

« Nous sommes un peuple debout, nous ne sommes pas un peuple soumis ou résigné. Je préfère mourir en martyr que de mourir en traître. Les jeunes gens qui ont perdu leur vie ne l'ont pas perdue pour rien », a ajouté le chef religieux de 66 ans, l'une des voix les plus influentes du Mali et bête noire du président Ibrahim Boubacar Keïta, dit « IBK ».

Dans une lettre ouverte adressée aux cinq présidents et diffusée jeudi soir, le Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP), coalition hétéroclite qui mène la contestation, accuse le président Keïta de faillir à sa mission, sans explicitement réclamer, cette fois, sa démission. « Il a abandonné cette mission à des personnes qui n'en ont ni la légitimité, ni les compétences requises », affirme le mouvement, où des tensions sont apparues entre « faucons » et « colombes ».

« Ligne rouge »

Le président en exercice de la Cédéao, le chef de l'Etat nigé-

rien Mahamadou Issoufou, s'est néanmoins dit « optimiste » à l'issue d'une longue journée de pourparlers, marquée par un très long déjeuner de la délégation avec le président Keïta dans son palais de Koulouba. « Je fonde l'espoir qu'une solution sera trouvée », a-t-il déclaré, en annonçant la tenue d'un sommet lundi prochain, 27 juillet, des 15 chefs d'Etat de l'organisation régionale. « A l'issue de ce sommet, je pense que la Cédéao prendra des mesures fortes pour accompagner le Mali », a-t-il ajouté, en soulignant que « faire partir le président IBK



alors qu'il a été démocratiquement élu » demeure une « ligne rouge » pour la Cédéao.

Il reste « un groupe encore qui n'a pas donné son adhésion », a reconnu le chef de la diplomatie du Niger, Kalla Ankourao, qui préside le conseil des ministres de la Cédéao. « C'était important qu'une étape supérieure soit franchie, a-t-il toutefois déclaré à propos de la réunion de Bamako. Nous pensons que d'ici lundi le travail sera totalement achevé. »

Au pouvoir depuis 2013, le président Keïta est massivement contesté dans la rue depuis juin. Au climat d'exaspération, nourri depuis des années par l'instabilité sécuritaire dans le centre et le nord du pays, le marasme économique ou un important niveau de corruption est venue s'ajouter l'invalidation par la Cour constitutionnelle d'une trentaine de résultats des élections législatives de mars-avril.

Le 10 juillet, la troisième

Côte d'Ivoire

Alassane Ouattara très sûrement candidat à la présidentielle « malgré lui »

Alassane Ouattara rend hommage à son premier ministre brutalement décédé d'une crise cardiaque une semaine plus tôt, à Abidjan, le 15 juillet 2020. SIA KAMBÔU / AFP

Alassane Ouattara n'avait sûrement pas imaginé pareil cauchemar. Il n'a cependant rien fait pour l'éviter. Depuis le 5 mars et l'annonce de son départ au terme de son mandat, le président ivoirien, 78 ans, disait aspirer à une retraite « bien méritée », à s'occuper de sa famille et de sa fondation, dont les locaux sont en cours de finition.

Avant même cette déclaration officielle, qu'il affirmait avoir murie depuis deux ans, la route avait été préparée pour le premier ministre d'alors, Amadou Gon Coulibaly. Le décès inopiné, le 8 juillet, de ce « fils » et « plus proche collaborateur », comme l'a

qualifié le président, a fait voler en éclats ce plan de succession. Sauf nouveau coup de théâtre, la candidature d'Alassane Ouattara pour la présidentielle – dont le premier tour a été fixé au 31 octobre –, en vue d'un troisième mandat, semble désormais acquise.

Dans son esprit, seul celui qui fut son secrétaire général à la présidence puis son premier ministre était capable de prendre la relève parmi cette « jeune génération » à qui il disait vouloir transmettre le flambeau. Les autres concurrents au sein du pouvoir ont été écartés, comme l'ancien président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro, ou invités à ronger leur frein, comme le ministre de la défense, Hamed Bakayoko.

Ceux qui auraient aimé un peu plus de considération, un semblant de démocratie interne sur la

grande manifestation contre le pouvoir à l'appel du M5-RFP a dégénéré en trois jours de troubles meurtriers à Bamako, les pires dans la capitale depuis 2012, qui ont fait au moins 11 morts selon le premier ministre, Boubou Cissé. Une division de la mission de l'ONU dans le pays (Minusma) parle de 14 manifestants tués tandis que le M5 évoque 23 morts.

« Syndicat de chefs d'Etat »

La crise politique actuelle au Mali, dont une large partie du ter-

ritoire, est proie à des violences djihadistes et communautaires quasi quotidiennes, échappe à l'autorité de l'Etat, inquiète ses alliés et voisins, qui craignent que le pays sombre dans le chaos. Un soldat français a été tué jeudi matin au Mali « lors de combats contre les groupes armés terroristes », a annoncé l'Elysée.

Le plan de la Cédéao, soutenu par la communauté internationale, prévoit la nomination rapide d'une nouvelle Cour constitutionnelle pour régler le litige des législatives, ainsi que la mise sur pied d'un gouvernement d'union nationale.

Qu'est-ce qui est en train de se négocier ? « La démission du premier ministre Boubou Cissé », juge Brema Ely Dicko, sociologue à l'Université de Bamako. « Une répartition de postes sur la base de pourcentages par catégorie d'acteurs ne suffira pas pour répondre aux aspirations profondes des populations », estime de son côté l'Institut d'études de sécurité (ISS), pour qui la Cédéao doit « prouver qu'elle n'est pas un » syndicat de chefs d'Etat « qui se soutiennent et se protègent mutuellement ».

Le Monde avec AFP

Centrafrique

L'ex-chef de l'Etat Bozizé candidat à la présidentielle de 2020

L'ex-président centrafricain François Bozizé a annoncé samedi 25 juillet sa candidature à l'élection présidentielle de décembre 2020, un scrutin à haut risque dans ce pays plongé dans une guerre civile depuis que M. Bozizé a été renversé en 2013. Les militants du Kwa Na Kwa (KNK), le parti de M. Bozizé, étaient réunis depuis vendredi en congrès à Bangui, la capitale centrafricaine. « Le congrès vient de me désigner candidat du Kwa Na Kwa à la prochaine élection présidentielle (...) J'accepte solennellement la mission que vous me confiez », a déclaré M. Bozizé lors d'un discours prononcé devant ses partisans et retransmis en direct sur Facebook.

Après six années d'exil à l'étranger, François Bozizé est revenu mi-décembre en catimini à Bangui, juste un an avant le scrutin présidentiel. « Depuis mon exil, je n'ai jamais oublié notre chère patrie », a déclaré M. Bozizé samedi, peignant « un tableau aussi sombre que traumatisant » de la Centrafrique d'aujourd'hui. Le général, qui était arrivé par la force à la tête du pays en 2003, a notamment fustigé « la montée des tribalismes », « la gravité de la situation sécuritaire » et « l'absence totale d'autorité de l'Etat ».

Le pays est plongé dans une guerre civile depuis qu'il a été ren-



versé en 2013 par une coalition de mouvements rebelles, appelée la Séléka. Ce coup d'Etat avait fait basculer ce pays pauvre dans une spirale infernale de violences, marquée par de sanglants affrontements communautaires entre la Séléka et les milices antibalaka, apparues pour soutenir le président déchu. Cette guerre a forcé près du quart des 4,7 millions d'habitants de Centrafrique à fuir leur domicile.

Sanctions de l'ONU

Après une intervention de l'armée française, la Séléka a abandonné Bangui début 2014. Depuis cette date, une mission de l'ONU (Minusca) est déployée dans le pays pour rétablir la paix et l'autorité de l'Etat sur le territoire. Aujourd'hui, plus des deux tiers du pays restent aux mains de divers groupes rebelles. Cependant, les institutions politiques bénéficient d'une relative stabilité depuis l'élection en 2016 à la présidence de Félix Archange Touadéra

Etats-Unis

L'administration Trump prête à pilonner la Chine jusqu'aux élections

Pour gagner une élection, rien ne vaut un ennemi extérieur qui capte l'attention des électeurs. Donald Trump avait fait de l'Iran sa cible de prédilection lors de sa campagne en 2016 avant de tourner son agressivité vers la Chine. En pleine chute dans les sondages, notamment pour la mauvaise gestion de la crise du coronavirus et les tensions raciales comme sociales qui se propagent dans le pays, le président et ses équipes mettent le turbo contre le nouvel ennemi juré de l'Amérique : Pékin. « La Chine représente la plus grande menace et le plus grand défi pour les Etats-Unis, mais aussi pour l'Europe », expliquait la semaine dernière à Paris Robert O'Brien, le conseiller à la sécurité nationale de la Maison-Blanche. Une plate-forme de dialogue entre l'Europe et les Etats-Unis sur la Chine, proposée fin juin par le chef de la diplomatie européenne Josep Borrell, devrait d'ailleurs voir le jour fin août, a indiqué jeudi l'ambassadeur Philip Reeker, en charge du bureau européen au Département d'Etat.

Le conseiller à la sécurité nationale vient d'achever une tournée sur le Vieux Continent où il a rencontré ses homologues, précédant de peu le chef de la diplomatie américaine, Mike Pompeo. Le message est tout sauf subtil. Aux côtés du ministre des Affaires étrangères britannique, Dominic Raab, Mike Pompeo a appelé « toutes les nations attachées à la liberté et à la démocratie [...] à comprendre la menace que représente le Parti communiste chinois ». Dans un discours fin juin, Robert O'Brien avait déclaré que « le président chinois Xi Jinping se voyait comme le successeur de Joseph Staline ».

Discours programmés et actions ciblées

Les cadors de l'administration Trump, de Mike Pompeo (ce jeudi soir) en passant par le directeur du FBI Chris Wray et le mi-



nistre de la Justice William Barr, ont tous des discours programmés dans les jours qui viennent sur cette thématique. « C'est une relation adversariale, explique Robert O'Brien. Vous allez voir une augmentation des actions en justice, nous allons publier de nouveaux règlements, nous allons durcir le front cyber... »

Au-delà de Hong-Kong, les tensions s'exacerbent entre Washington et Pékin

L'administration Trump accèlère également les actions vengeuses et spectaculaires : mercredi, le consulat chinois de Houston a été fermé afin de « protéger la propriété intellectuelle américaine et les informations privées des Américains ». Les autorités américaines ont par ailleurs accusé des hackers chinois de tenter de s'emparer de recherches concernant le développement d'un vaccin contre le Covid-19.

En début de semaine, le département américain du Commerce avait ajouté à sa liste noire 11 entreprises chinoises accusées de participer à la persécution des Ouighours au Xinjiang, une minorité musulmane. Et mi-juillet, Washington a mis fin au régime préférentiel accordé à Hong Kong, après que la Chine a imposé sur ce territoire une loi draconienne sur la sécurité nationale. Donald Trump en a profité pour imputer à la Chine toute la responsabilité de la crise du coronavirus : « Ne vous méprenez pas. Nous tenons la Chine entièrement responsable d'avoir dissimulé le virus et de l'avoir propagé à travers le monde. » Un discours qui plaît à la base électorale du président.

Le concours «Fête de la musique» a primé trois catégories sur le quatre prévues

Lancé depuis le mois de juin 2020, le concours Fête de la musique a primé dernièrement trois catégories à l'Hôtel de ville de Kinshasa.

Organisé par la Commission de Suivi des Programmes des Villes Créatives de l'Unesco en partenariat avec l'Unesco-Rdc et l'Hôtel de ville de Kinshasa, ce concours qui ne concernait que les jeunes artistes musiciens amateurs de la ville de Kinshasa, a connu un franc succès dans le milieu de jeunes.

Au total, quatre catégories à concourir : « Musiques urbaines », « rumba », « gospel » et « atalaku ». Les conditions ont été simples pour participer : les jeunes musiciens amateurs devraient

envoyer une vidéo de moins de 2 min sur instagram en taguant KinshasaVilleCreative.

Plusieurs milliers de jeunes amateurs ont postulé en postant leur vidéo, afin d'obtenir plus de vues et de likes. Quatre gagnants ont obtenu plus de vues : Dan Mudumbula (musiques urbaines), Judith Mushayuma (gospel), Divin Bangobango (rumba) et le dernier gagnant de la catégorie « atalaku » (animation) est porté disparu, à en croire l'organisation.

Pour lier l'acte à la parole, la Coordinatrice de Yolande Elebema -Ndembo, a remis à chaque gagnant une attestation couplée d'une enveloppe de 300.000 FC. Pour elle, en effet, il était important pour la Commission villes

Créative de donner un coup de pouce aux jeunes artistes musiciens amateurs pour une bonne continuation dans la carrière musicale. « Nous sommes heureux que ce concours ait intéressé les jeunes », a-t-elle lancé.

Créé par l'Unesco en 2004, le réseau des villes créatives a pour but de favoriser la coopération entre les villes pour lesquelles la créativité est un facteur stratégique de développement durable; leur permettre de partager leurs expériences, ressources et développer des projets et des partenariats publics-privés dans le secteur de la culture. Et Kinshasa n'a adhéré qu'en 2015 comme Ville Créative dans le domaine de la musique.

B.J.D

Musique chrétienne : Moïse Mbiye confirme sa supériorité sur YouTube

En République Démocratique du Congo et dans sa diaspora, la musique chrétienne n'est pas restée en marge de l'évolution technologique tant sur le plan artistique que sur le plan communicationnel. Au quotidien, elle s'adapte avec l'avancée de l'humanité et se positionne bien sur les plateformes digitales de vente de musique ainsi que dans les hits des médias nationaux et étrangers. Depuis la nuit de temps, elle a sa place dans la sphère culturelle rd-congolaise et a ses stars. Réalité virtuelle oblige, Moïse Mbiye cumule plus de vues sur YouTube que ses collègues artistes musiciens chrétiens et enregistré 151.885.833 (millions).

Il est suivi de :

- Deborah Lukalu 61.972.609 (millions)
- Michel Bakenda 60.986.785 (millions)
- Dena Mwana 50.784.395 (millions)
- Henri Papa Mulaja 35.816.826 (millions)
- Lord Lombo 32.351.158 (millions)
- Cèdre Katambayi 23.611.493 (millions)
- Alka Mbumba 18.460.254

(millions)

- Rosny Kayiba 14.689.254 vues
- Mike Kalambay 9.426.149 (millions)
- Athoms & Nadège 6?956?694 (millions)
- Cassi Kalala 6.243.765 (millions)
- L'Or Mbongo 5.332.222 (millions)
- Fabrice Mulaja 4.067.358 (millions)
- Fiston Mbuyi 3.965.934 (millions)

Signalons que ces chiffres proviennent des chaînes officielles de ces stars de la musique chrétienne rd-congolaise et ont été prélevés entre mardi 21 et samedi 25 juillet 2020. Ils concernent l'ensemble de vidéos postées dans ces comptes à savoir, making of, clips, tournées et émissions spéciales. Jusque-là, aucun n'a franchi la barre d'un milliard de vues.

Après quatre jours d'enquêtes, nous avons conclu que ces musiciens ont récolté et récoltent plus de vues dans l'espace Schengen, suivis des pays d'Afrique, du Canada, des États-Unis d'Amérique et des autres pays du monde.

Le plus populaire d'entre eux, Moïse Mbiye aka "La réserve de l'éternel", a enregistré d'énormes chiffres avec la chanson « Tango na ye », postée il y a trois ans.

Ses chansons connaissent plus de succès que ses prédications. Grâce à sa riche discographie, il a, à deux reprises, presté au Shark Club de Kinshasa et dans d'autres lieux en RDC devant des milliers de spectateurs pour des concerts payants. Son cachet dépasserait ceux des autres célébrités du showbiz rd-congolais. Plusieurs de ses collègues reconnaissent qu'il consacre plus de temps aux répétitions et aux échanges artistiques, plutôt qu'aux loisirs. Sa voix, ses textes et la qualité de ses œuvres emballent ceux qui écoutent le lingala ou pas et lui permet de décrocher des productions scéniques à l'international.

A ce jour, dans la musique rd-congolaise dans sa globalité, il serait comparable à Maître Gims ou à Fally Ipupa. Car, ses sorties ou ses passages médiatiques attirent beaucoup de monde.

eventsrdc

Lumino, Kaysha et Hiro rejoignent MPR et Fabregas dans le prochain album d'Alesh Les films «Lisanga» et «Thulemba» projetés au CIFF

L'édition 2020 du CIFF va bon train. Après un atelier sur la production cinématographique, deux films, « Lisanga » et « Thulemba » ont été projetés mercredi 22 juillet dernier au Congo International Film Festival (CIFF) à Yolé Africa, à Goma. Ces deux films interpellent l'homme africain et la place qu'occupe le slam dans la communauté.

« Lisanga », de Kadhafi Mbuyamba, raconte l'histoire de Peter Komondua, qui, déjà à l'école primaire avait eu gout de la lecture et de l'écriture. En une journée, on voit sa détermination et son engagement à conscientiser les jeunes de son continent à travers son slam. Après la diffusion, plusieurs

slameurs, dans la halle Lumumba, lieu de projection, ont salué l'idée du réalisateur de contribuer à la promotion du slam, qui reste une des disciplines les moins connues en République démocratique du Congo.

En post production, le film « Thulemba », en référence à l'esprit Lunda qui jette le mauvais sort sur les femmes qui deviennent stériles, accouchent de mort-nés, avortent à répétition ou encore font des cauchemars, a été projeté qu'en 402.

Ce long métrage de 1h 402, relate l'histoire d'un masque appartenant à un puissant empereur de l'Empire Lunda, volé par sa fille trompée par une sorcière. Si tôt, la

puissance de ce masque devient altéré et provoque un fléau qui frappe toute une génération de cette famille.

En interpellant la conscience de Saidi, dernier héritier du masque, qui par la colère ne veut plus l'utiliser, le masque hante Lucie, sa fille, qui en devient victime. Pour sauver Lucie, Saidi brûle le masque, croyant mettre fin à la malédiction.

Réalisé par Hubert Bonke, ce film a réuni ancienne et nouvelle génération des acteurs du septième art de la ville de Goma.

Le festival CIFF qui a inspiré la création du Festival FIKIN, se déroule cette année en édition spéciale sous le thème « Utambulizi » ou « Justice Cognitive ».

B.J.D/arts.cd

Olivier Tshimanga immortalise Dr Nico Kasanda dans «Ngalula mipende ya milangi»

Le guitariste congolais Olivier Tshimanga, encadreur culturel et initiateur du spectacle «La symphonie Tshimangologie» vient de mettre à la disposition du public, à travers les réseaux sociaux, une interprétation en guitare de la mélodie de la chanson «Ngalula mipende ya milangi» de l'ancien soliste Nico Kasanda alias Dr Nico, réalisée dans le but de lui rendre hommage à l'occasion de son 35ème anniversaire de son décès.

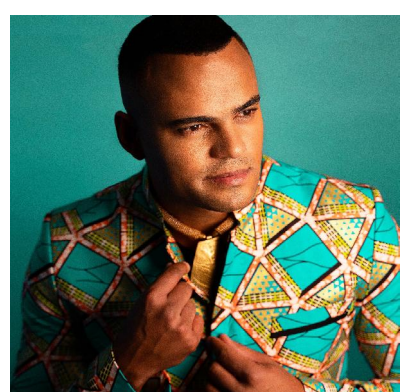
En interprétant la mélodie de cette chanson qui fut l'une des tubes à succès de Dr Nico, Olivier

Tshimanga offre au public un instant de nostalgie, rappelant les merveilles et la technicité de son auteur. L'artiste reprend fidèlement les partitions clés de la mélodie en y ajoutant sa touche et son intelligence personnelle, en tant que jazzman et fan des anciens succès. «La symphonie Tshimangologie» est un spectacle de musique créé pour la promotion des jeunes guitaristes et au cours duquel ils jouent ensemble, à des partitions différentes, une série des mélodies rattachées aux cultures congolaises.

Beni Joël Dinganga

Phénomène «libanga» dans la musique congolaise

Fiston Mohombi dit vivre de ses droits d'auteur



C'est le cas, entre autre, du compositeur et interprète suédois-congolais Fiston Mohombi, qui a récemment décidé de s'installer en République démocratique du Congo. Ce dernier est monté au créneau sur cette pratique qui, selon lui, fait des artistes des vrais mendiants.

« Je suis neutre, je suis indépendant. Je n'ai pas reçu 1\$ pour «Best Of The Best». Je n'ai rien demandé pour la chanson « Plus fortes ». Je suis un artiste, je ne suis pas un mendiant et je n'ai pas besoin de faire des libanga pour nourrir mes enfants. Je vis de mes droits d'auteur », a tweeté la star.

L'artiste qui compte deux Grammys à son actif et d'autres récompenses souhaite à ce que ses autres collègues puissent incarner sa façon de réfléchir.

« Depuis maintenant des années je lutte pour que mes collègues dans les métiers de la culture puissent un jour, avoir le même discours. L'application Muska est une des solutions, elle permet maintenant au artistes congolais de générer de l'argent grâce au streaming de leurs fans et UFM est une radio sur laquelle aucun artiste a dû payer pour diffuser sa musique », a-t-il renchérit.

Notez, par ailleurs, que Mohombi s'apprête à larguer son prochain album afro baptisé « Rumba 2.0 » où il pourra laisser parler son savoir-faire à travers des chansons qui exploitent divers thèmes. Cet opus sera distribué par sa plateforme de streaming Muska.

B.J.D

Dadju, Ninho, Chris Brown, Landy... se croisent dans un gros projet

Ce sera l'un des plus gros projets de l'année 2020. Le label Mansa Music a dévoilé ce vendredi 24 juillet 2020, la sortie d'une compilation baptisée « No Limit », dont la tracklist est composée des artistes de grande envergure.

Selon le communiqué de Mansa Music, ce projet a pour but d'unir les artistes d'horizons et d'univers différents autour de hits qui vont transcender les frontières et les genres musicaux.

« Projet artistique inouï, No Limit scelle la rencontre inédite entre certains des plus grands artistes de la scène musicale française et internationale. Le projet a pour objet la rencontre inspirante d'artistes d'horizons et d'univers différents réunis autour de hits qui vont transcender les frontières et les genres musicaux. Pour chacun des duos proposés, l'idée est d'associer des artistes que tout oppose en théorie, mais qui vont créer des combinaisons gagnantes prouvant qu'il n'y a pas de limites dans la créativité et l'artisticité », lit-on dans ledit communiqué.

Puisque l'idée est d'associer les artistes de la scène musicale urbaine française et ceux évoluant à l'international, plusieurs noms sont dans le petit papier de Mansa Music et seront bientôt dévoilés. Dans un premier temps, le rappeur français Orelsan sera en compagnie du jeune rappeur franco-rd-congolais Ninho dans la collaboration futur classique du rap français, le chanteur franco-rd-congolais Dadju posera en compagnie de l'américain Chris Brown et le beat-maker français Skread dans la connexion RnB, le rappeur Alonzo sera en featuring avec le rappeur franco-ivoirien Landy pour pondre le meilleur single de l'été 2020.

ETIENNE KAMBALA

DCMP frappé à nouveau par la FIFA

Après l'affaire Sangaré, la FIFA vient de condamner à nouveau le DCMP dans l'affaire qui l'opposait au Brésilien Renan Augusto.

Selon la FIFA, il est demandé à la formation kinoise de payer le joueur Renan Augusto Ferreira la somme de 18 000 USD plus 5% d'intérêts puis 43.155 USD plus 5% d'intérêts et une amende de 7 500 francs suisses à la FIFA. Et ce, dans les 30 jours suivant la réception de la décision.

"Si le paiement n'est pas effectué au créancier et que la preuve d'un tel paiement n'est pas fournie au secrétariat de la commission de discipline de la FIFA et à la FECOFA dans le délai; l'interdiction d'enregistrer des nouveaux joueurs, sera imposée au débiteur automatiquement".

LA FECOFA MISE EN GARDE
En tant que membre de la FIFA, la FECOFA se voit rappeler son devoir de faire appliquer cette décision. Et de fournir à la FIFA la

preuve de paiement ou d'interdiction de recrutement infligée au DCMP. Dans le cas contraire, elle risque des sanctions appropriées qui peuvent conduire à son expulsion des compétitions de la FIFA.

Ainsi, DCMP est obligé de s'acquitter de ces amendes tout en fournissant les preuves de chaque paiement effectué et de fournir la preuve de paiement correspondante. Aussi, le joueur devra faire pareil à chaque paiement reçu.

Cedrick Sadiki

REUNION FECOFA - CLUBS D'ELITE

Championnat national : reprise prévue le 19 septembre...

Les délégués des clubs engagés en L1 et L2 ont longuement échangé avec Constant OMARI SELEMANI, président de la FECOFA, dans ses bureaux à Kinshasa le jeudi 23 juillet dernier. Le TPM était représenté par son directeur sportif, Frédéric KITENGIE. Voici les grandes lignes à retenir de cette réunion.

Plusieurs questions tournaient autour de la gestion des conséquences de la COVID-19 sur le football congolais et, les voies et moyens pour s'en remettre sans fracas. Comme annoncé par le Président de la République, la reprise des activités sportives de masse et l'ouverture des stades étant programmées au 15 août prochain, à quand la reprise des championnats de L1 et L2 ?

Les représentants des clubs sont tombés d'accord pour une date, laquelle sera transmise à la Linafoot par les autorités fédérales. Il a été convenu que les deux championnats reprennent cinq semaines après le 15 août prochain.



Cette date doit permettre aux clubs d'échelonner leur chronogramme de préparation dans les règles de l'art. Estimation faite, ce sera probablement le samedi 19 septembre 2020 tout espérant que la pandémie ne s'y mêle pas de nouveau.

S'agissant des doléances des clubs soumis à la FECOFA, celle liée au transport aérien doit être résolue par le gouvernement. Ce qui serait un gage pour la réussite de cette prochaine reprise sur fond de crise liée à la COVID-19.

V.CLUB : le secrétaire sortant garde son fauteuil

C'est fait, le comité de coordination de l'AS Vclub affiche désormais complet. Les deux postes vacants viennent d'être comblés à l'issue d'une nouvelle Assemblée Élective convoquée ce vendredi 24 juillet à la

résidence du président du conseil suprême, le colonel Gabriel Nyombi.

En l'absence de majorité lors du premier tour, un nouveau scrutin vient d'être organisé pour départager Patrick Banichay et Frank Lokuli. Les deux candidats ciblés

le poste de secrétariat général du club vert et noir de Kinshasa.

Ainsi, Patrick Banichay, le secrétaire sortant garde ainsi son fauteuil en recueillant 30 voix contre 24 pour son adversaire.

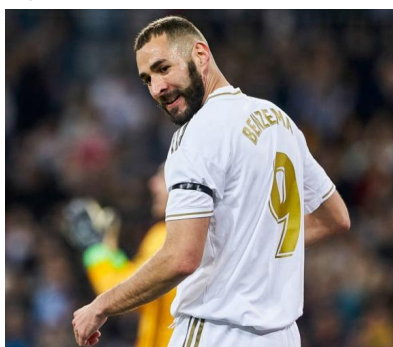
CSM

Manchester City - Real Madrid délocalisé ?

L'UEFA envisagerait de délocaliser le huitième de finale retour de Ligue des champions entre Manchester City et le Real Madrid.

La rencontre des huitièmes de finale retour de la Ligue des champions entre Manchester City et le Real Madrid risque de ne pas se jouer en Angleterre.

Avec la recrudescence de cas de Covid-19 en Espagne, le gouvernement britannique a décidé d'imposer une quarantaine de deux semaines aux personnes arrivant en Angleterre en provenance du pays méditerranéen. Cette déci-



sion complique sérieusement la tenue de la rencontre opposant Manchester City au Real Madrid, le 7 août prochain à l'Etihad

Stadium.

L'UEFA attend une décision des Britanniques

Face à ce nouveau problème, les responsables de l'instance continentale n'ont toujours pas réagi. Ils attendent que les dirigeants anglais se prononcent sur la possibilité ou non d'organiser cette rencontre. Pour rappel, les Citizens se sont imposés (2-1) à Bernabeu à aller. Une délocalisation ou un report seraient les deux options envisagées par l'UEFA dans ce dossier.

Angleterre

Manchester United et Chelsea en Ligue des champions, Watford et Bournemouth en championship

La Premier League vient de rendre son verdict. En s'imposant deux buts à zéro sur la pelouse de Leicester, Manchester United parvient à décrocher son ticket pour la Ligue des Champions. Chelsea imite les Mancuniens en s'imposant sur le même score face à Wolverhampton. Dans l'autre partie de tableau, Aston Villa parvient à se maintenir au dépend de Watford et Bour-

nemouth.

Ligue des champions
- Liverpool
- Manchester City
- Manchester United
- Chelsea
Euro League
- Leicester
- Tottenham
Relégués en Championship
- Bournemouth
- Watford
- Norwich City

Accord entre Jackson Muleka et le FC Lille

Une information confirmée par nos confrères de CANAL+ Afrique. Cet accord conduira les deux parties à un futur transfert en France pour un montant de 2 millions d'euros.

Selon le confrère Malick Traoré, Jackson Muleka a donné son accord pour rejoindre Lille. Qua-

trième de la dernière saison de la Ligue 1 Uber Eats.

Pour sa part, France Football affirme que Lille avait un plan, un prêt à Mouscron (Belgique) ou Boavista (Portugal), pour l'attaquant de Mazembe.

Cedrick Sadiki

BARCELONE, l'idée géniale de Messi : récupérer Bielsa !

La presse anglaise indique ce dimanche que le numéro 10 argentin aimerait voir l'actuel manager de Leeds prendre les commandes du FC Barcelone.

Depuis quelques semaines, l'avenir de Quique Setién sur le banc du FC Barcelone ne laisse plus de place au doute. Le club catalan traverse une crise profonde, matérialisée par la perte du titre de champion d'Espagne au profit du Real Madrid. Contenu peu satisfaisant, mercato pointé du doigt, individualités en difficulté, collectif défaillant... Les raisons sont multiples. Et certains cadres du vestiaire, Lionel Messi en tête, aimeraient voir débarquer une tête forte capable de redonner une vraie identité au Barça.

Messi apprécie Bielsa

Dans cette optique, un nom émerge naturellement : Xavi Hernandez, l'ancien maître à jouer



du club. Mais cette piste n'est pas encore avérée sur le court terme. Parmi les alternatives étudiées, le dossier de Laurent Blanc semble également crédible. Mais selon certains médias britanniques, dont le Sun, Lionel Messi, lui, aurait une préférence pour Marcelo Bielsa. Le charismatique technicien argentin est parvenu à faire remonter Leeds United en Premier League au terme de deux années brillantes. Messi apprécie la personnalité et les préceptes de Bielsa, proche de Pep Guardiola, et ancien sélectionneur de l'Argentine. Une rumeur que les fans du club catalan devraient apprécier...

Le Maroc reprend sous haute surveillance

Avant la Tunisie et l'Égypte, le Maroc est le premier pays nord-africain à reprendre son championnat hier dimanche (Botola 2) et ce lundi (Botola 1).

Le Maroc est le premier pays nord-africain à reprendre le chemin des terrains. Après plus de quatre mois d'interruption en raison du coronavirus, les footballeurs de Botola 1 et 2 vont terminer la saison débutée à l'automne 2019. Après le second échelon dimanche, c'est l'élite qui reprend ses droits ce lundi. En tête du classement au moment de l'interruption, le Wydad Casablanca, champion en titre, va tenter de conserver son avance sur ses poursuivants, au premier rang desquels pointait le FUS Rabat. Le grand rival local du Raja Casablanca n'est que 6ème mais compte 5 matchs en moins.

Des aménagements particuliers

Cette reprise, qui survient à une période estivale habituellement dédiée au repos des organismes, sera entourée de précautions sportives particulières. Les entraîneurs bénéficieront comme leurs homologues européens de la possibilité de procéder à cinq changements lors d'un seul match au lieu des trois autorisés jusqu'alors. La Fédération marocaine (FRMF) a également accordé aux joueurs une « pause de rafraîchissement » toutes les 30 minutes. Les rencontres se sont disputées en fin d'après-midi ou en soirée (18h, 20h, 22h), à raison de deux par club et par semaine.

Une reprise progressive

C'est aussi et surtout sur le plan sanitaire que le protocole s'avère strict. Dans un contexte de déconfinement progressif dans le pays, les joueurs de Botola 1 et 2 ont repris l'entraînement par groupes de 5 sur un demi-terrain après avoir subi un test de dépistage au Covid-19. Si des cas éparés ont été détectés, deux clubs ont été particulièrement touchés : le MAS Fès et le KAC Kénitra. Joueurs et membres du staff de ces deux pensionnaires de deuxième division ont été placés en quatorzaine la semaine passée, ce qui va entraîner certains aménagements du calendrier de ce championnat. Quant à la saison 2020-2021, son coup d'envoi a été fixé au 16 octobre 2020.

Réconciliation des Katangais : anguille sous roche

Le sujet est d'actualité mais personne, dans l'opinion, ne peut en décerner le fond. Deux questions s'imposent. Pourquoi réconcilier seulement les Katangais et non tous les Congolais ? Et puis, pourquoi maintenant seulement ? Il y a anguille sous roche.

Disons-le tout de suite : le problème c'est Joseph Kabila. Après la mort de Laurent-Désiré Kabila, les Katangais qui se trouvaient dans le cercle du pouvoir ont jeté leur dévolu sur ce jeune général que l'on a vu évoluer sous les ailes du chef rebelle pendant la longue marche de l'AFDL. Il passait pour le fils de ce dernier et les Katangais n'avaient d'autre choix que de l'accepter comme tel, sans se poser des questions outre mesure. Cette adoption servait un intérêt ethno-régionaliste certain : maintien du pouvoir arraché par un Katangais.

La guerre a repris ou s'est poursuivie. L'on a découvert, à l'occasion, les vrais seigneurs de guerre. La donne change et les belligérants sont obligés de se mettre autour d'une table et partager le pouvoir.

C'est le résultat de tout ce qu'il y a eu comme négociations et dialogues dont le point de chute fut Sun City en Afrique du Sud. Une transition sous l'égide d'une formule su-generis 1+4 dirige le pays pendant trois ans et aboutit à l'organisation des élections contestées par une large frange de l'opposition conduite par Etienne Tshisekedi wa Mulumba,

alors président de l'Udps.

Ainsi de la désignation, en passant par les négociations, Joseph Kabila se maintient au pouvoir à l'issue de l'élection présidentielle de 2006. De go, le cercle de ses soutiens au Katanga s'élargit. Le débat sur ses origines est mis de côté du moment que la province en tire le meilleur parti. Des nominations à différents niveaux viennent consolider le katanganisme qui va s'apparenter à la base ethno-régionaliste de l'époque Joseph-Désiré Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu wa Zabanga.

Toujours grandissant, le soutien de Joseph Kabila s'est étendu à d'autres provinces dont les ressortissants avaient choisi d'avoir eux aussi leur part du gâteau national. Chemin faisant, le désormais « rais » n'échappe pas à la maxime qui stipule que le pouvoir use et abuse. Le « dialelo » revient au galop dans la culture politique et Joseph Kabila, à l'instar du maréchal Mobutu, est saoul et croit qu'il est l'envoyé de Dieu à qui il revient la mission de sauver le peuple congolais et de développer la Rd-Congo. Ses courtisans se montrent persuadés et l'encouragent à se maintenir au pouvoir. La base ethno-régionaliste ? Eh bien, il n'en a que faire. Il s'est procuré des envergures nationales et internationales au point où il se sentait assez puissant pour mener seul sa barque. Désormais un seul leitmotiv : ou tu es avec Kabila ou tu es contre lui. Katangais ou pas, les contre et les

sceptiques ne sont pas les bienvenus.

Evidemment, Joseph Kabila va tenter le tout pour le tout pour repousser les élections de 2016. Mal lui en prit car la communauté internationale, une fois de plus, va l'obliger à respecter la constitution en libérant le processus électoral. Ce qui sera chose faite en 2018.

Félix -Antoine Tshisekedi est élu président de la république. Tout de suite, des rumeurs sur d'éventuels accords circulent et font beaucoup de bruits avant d'être confirmés par les parties contractantes, à savoir, le Fcc (Joseph Kabila) et le Cach (Fatshi). Le temps d'une saison le malaise s'installe. Les deux parties ne semblent pas se mettre d'accord sur la manière de gérer la res publica.

Après plusieurs concertations sans compromis, le malaise s'invite dans les médias avant de prendre pied dans la rue. On s'accuse mutuellement, on se menace sans ménagement. Cela depuis les hauts cadres jusqu'aux militants. La dernière démonstration en date est ces descentes dans la rue des partis au pouvoir aux côtés des partis de l'opposition. Résultat : la coalition tant vantée au début est sur le grill. Joseph Kabila se sent abandonné par Fatshiqu'il accuse de mijoter un coup fourré contre lui. Félix-Antoine Tshisekedi, dit-on, aurait les mêmes suspicions à l'endroit de son allié de dernière minute avant l'élection présidentielle. Constat, plus de quartier ; le coup pour coup est bien réel dans les

camps.

C'est ici qu'au sein du Fcc ils ont résolu de revoir leurs calculs par rapport aux échéances de 2023. Il faut donc trouver des bases dites naturelles à leur autorité morale. La première étape serait le Katanga. Que des abus commis à l'endroit du Katanga et des Katangais qui avaient osé entretenir un débat contradictoire ou démocratique au grand mécontentement du « rais ».

Pour y arriver, ils ont mis à contribution les chefs coutumiers et autres notabilités. Quelles sont les chances de cette démarche quand on sait que l'autorité coutumière n'a plus la même emprise sur les communautés qu'auparavant ? Et dire qu'elles n'émettent pas sur la même longueur d'ondes concernant les choix politiques !

Par ailleurs, il est reproché à Joseph Kabila entre autres choses, d'abord, l'enrichissement éhonté d'une poignée de Katangais au détriment de la grande communauté katangaise ; ensuite l'absence d'investissement notable dans le territoire d'origine de Laurent-Désiré Kabila.

Voilà autant d'éléments qui rendent peu probable la réconciliation des Katangais qui, selon toute vraisemblance, ne serait qu'une réconciliation entre Joseph Kabila et les Katangais. Cela dans la perspective de l'horizon 2023.

LR.

Tumultes politiciennes

Marche du FCC : le mal n'a pas de couleur politique !

La leçon est venue de la ville de Goma, dans la province du Nord-Kivu. Comme dans d'autres agglomérations du pays, quelques partis et regroupements politiques se réclamant du Front commun pour le Congo (FCC) ont arpenté les artères de la ville de Goma. Avec pour fil conducteur, le soutien aux institutions du pays (mieux celles contrôlées par la famille politique), d'autant que la marche, dans son fond, entend dépouiller la magistrature de ses prérogatives de 3ème pouvoir pour l'inféoder à l'exécutif national.

Mais cela s'est révélé juste un



effet d'annonce ; ici, la préoccupation du plus grand nombre n'est nullement les luttes politiciennes des acteurs politiques, membres du Fcc soient-ils. Aussi le message central aura-t-il été la présence des soldats

étrangers sous le couvert de la fameuse rébellion M23, émanation des régimes rwandais et ougandais. La population de cette partie du pays n'entend point revivre le cauchemar des apparatchiks expédiés sur le sol congolais avec pour seule mission de violer, trancher les gorges, extorquer les autochtones.

D'ailleurs les éléments interceptés dans le Rutshuru proviennent de Kigali où leur leader, Nkundabatware, se la coule douce dans la capitale du Rwanda. Les pro-

positions de lois dites sataniques, la désignation de Malonda, les nominations au sein de l'armée et de la magistrature n'assument nullement les attentes de la population congolaise, devenue esclave des exactions de groupes armés et « rébellions » légués par le régime précédent qui n'avait jamais donné les signes patents de vouloir y mettre un terme.

Il est ahurissant ainsi qu'au moment où l'on entend entamer des réformes à même de sécuriser la population dans plusieurs secteurs que le Fcc de triste réputation entreprenne de forger une distraction de mauvais goût.